Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260521-2026_033-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC

Guéhenno
Commune du patrimoine rural de Bretagne

[2026-033] RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION ZL192, 6 IMPASSE DE LA FONTAINE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai, à dix heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 15 mai 2026.

Présents : Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Virginie CAILLOT, Brigitte ÉTHORÉ, Erwann GRANDIN, Christiane JOUBIOUX, Konstantina KYRIAKI, Denise LE MER, Michel LE MERCIER, Isabelle MARTIN.
Excusés : Yannick GUEGAN (donne pouvoir à Erwann GRANDIN), Anthony LE CORFF (donne pouvoir à Konstantina KYRIAKI), Olivier PARCOLLET (donne pouvoir à Michel LE MERCIER), Julien KERVEADOU et Pauline GUILLON.
Absent : Jean-Philippe GUEGUEN.

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
15	9	8	3	12

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Erwann GRANDIN.

Vu la délibération communautaire n°DC.2025.0115 prise le 27 novembre 2025 instaurant le droit de préemption urbain et le déléguant, en partie aux communes membres,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner relative à la propriété cadastrée ZL192, d'une superficie de 1298 m², située 6 Impasse de La Fontaine (maison d'habitation) pour le prix de 222 000€, frais d'acte en sus, appartenant à Sandrine Harscouet résidant 6 Impasse de la Fontaine 56420 Guéhenno,

Considérant que l'acquisition de cet immeuble par la commune ne présente aucun intérêt,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité renonce à préempter la propriété cadastrée ZL192, d'une superficie de 1298 m², située 6 Impasse de La Fontaine 56420 Guéhenno.

Pour	**12**
Contre	/
Abstention	/
Non votant	/

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260521-2026_033-DE

Le Maire de Guéhenno,
Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD



Le secrétaire de séance,
M Erwann GRANDIN